

MASTER STATISTIQUE POUR L'ÉVALUATION ET LA PRÉVISION



UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

**LIVRET D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS
PROCÉDURE DU CHANGEMENT DE STATUT**



<https://www.univ-reims.fr/>

SOMMAIRE

01

Présentation de l'URCA

02

Avant votre arrivée

03

Une fois en France

04

Préparer votre entrée sur le marché du travail

05

Quelques erreurs administratives à éviter

06

Plans des campus

07

Contacts

01

BIENVENUE À L'UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE (URCA)

Située au cœur de la région Champagne, l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) est une université pluridisciplinaire qui accueille chaque année près de 27 500 étudiants, dont de nombreux venus des quatre coins du monde. Forte d'une recherche innovante et reconnue à l'international, ainsi que d'une offre de formations diversifiée, l'URCA se distingue comme un acteur clé de l'enseignement supérieur en France.



UNE UNIVERSITÉ, PLUSIEURS CAMPUS

L'URCA est implantée sur des sites modernes et dynamiques, chacun spécialisé dans des disciplines variées :

- **CAMPUS CROIX ROUGE À REIMS**

UFR des Lettres et Sciences Humaines (LSH)

UFR de Droit et Science Politique (DSP)

UFR des Sciences Économiques, Sociales et de Gestion (SESG)

- **CAMPUS MOULIN DE LA HOUSSE (CAMPUS SCIENCES) À REIMS**

UFR des Sciences Exactes et Naturelles (SEN)

UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

- **CAMPUS SANTÉ À REIMS**

UFR de Médecine

UFR de Pharmacie

UFR d'Odontologie

- **CAMPUS DES COMTES DE CHAMPAGNE (CCC) À TROYES**

UFR de Droit et Science Politique.

UFR des Sciences Économiques, Sociales et de Gestion,

UFR des Lettres et Sciences Humaines

Ces campus, répartis sur les villes de Reims, Troyes, Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières et Chaumont, offrent un environnement idéal pour étudier, se former et s'épanouir.

UNE UNIVERSITÉ TOURNÉE VERS L'EXCELLENCE

L'URCA s'appuie sur 31 équipes de recherche labellisées et des partenariats internationaux dans plus de 50 pays pour proposer une formation et des innovations en phase avec les défis de demain. Ses domaines d'expertise incluent l'agro-science et la bio-économie, la santé, les sciences numériques, ainsi que les sciences humaines et sociales.

UN ACCUEIL SUR MESURE POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

L'URCA met tout en œuvre pour faciliter l'intégration des étudiants internationaux. Des services dédiés sont proposés, incluant une aide pour trouver un logement, un soutien administratif, des cours de langue française et des activités culturelles. La vie étudiante est animée par des associations, des événements sportifs et des découvertes culturelles qui enrichissent l'expérience de chacun.

POURQUOI CHOISIR L'URCA ?

En rejoignant l'Université de Reims Champagne-Ardenne, vous faites le choix d'une institution tournée vers l'avenir, où innovation, excellence académique et ouverture internationale sont au cœur des priorités. Étudier à l'URCA, c'est intégrer une communauté dynamique et bâtir un futur prometteur tout en explorant une région riche de patrimoine et d'opportunités.

Prêt(e) à écrire votre histoire avec nous ? Bienvenue à l'URCA, votre université, votre avenir.

BIENVENUE !



Pour accueillir les étudiants étrangers dans les meilleures conditions, ce guide propose diverses solutions d'hébergement.

LOGEMENTS

- LOGEMENTS CROUS

LES RESIDENCES CROUS

ADRESSES

Résidence Les Facultés

9 allée de la Rafale 51100 REIMS

Résidence Paul Fort

6 boulevard Franchet d'Esperey
51100 Reims

Résidence Berlioz

8 bis, boulevard Franchet d'Esperey
51100 Reims

Résidence La Muire

1 bis rue François Guyard, 51100 Reims

Résidence Evariste Galois

Chemin des Rouliers 51100 Reims

Résidence Gérard Philippe

2, rue Gérard Philippe 51100 Reims

Résidence Teilhard de Chardin

9 rue des Crayères 51100 Reims

Résidence Charbonneaux

55, avenue de Laon 51100 Reims

Résidence du Docteur Billard

2 bis, rue du Docteur Billard 51100 Reims

Résidence HLM

Franchet d'Esperey 51100 Reims

• LOGEMENTS HORS DES RESIDENCES GROUS

Le portail Lokaviz

Les offres concernent des logements individuels, des chambres ou studios chez des particuliers et des locations meublées ou pas. Lokaviz est une plateforme gratuite. Pour contacter un bailleur, il est nécessaire au préalable d'être inscrit sur messervices.etudiant.gouv.fr.

Logement en colocation

La Carte des Colocs : <https://www.lacartedescolocs.fr/>

Recherche-colocation : <http://www.recherche-colocation.com/>

LocService : <https://www.locservice.fr/colocation/>

Colocation solidaire : une colocation autour d'un projet ou d'un public spécifique,
<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/les-colocations-solidaires-358>

Le Foyer Rémois

- 3 ter Av. du Général Bonaparte, 51100 Reims
Tél : +33 3 26 05 84 84
- 74 bis Bd Président Wilson, 51100 Reims
Tél : +33 3 26 05 88 10
- 5 Rue Simone de Beauvoir, 51100 Reims
Tél : +33 3 26 04 83 00
- 2 bis Pl. Jean Moulin, 51100 Reims
Tél : +33 3 26 89 63 50

Site web : <https://www.foyer-remois.fr/>

Les résidences privées

MGEL Logement :

- **Quai 207** : 1 Bd Dr Henri Henrot, 51100 Reims, France
<https://mgellogement.fr/residence/quai/>
- **Laudine** : 7 Rue de la Procession, 51100 Reims, France
- **Les Bulles** : 46 Rue Henri Royer, 51100 Reims, France
<https://mgellogement.fr/residence/bulles/>

RÉSIDENCE LES ESTUDINES DROUET D'ERLON

6 Rue De Courcelles 51100 Reims

<https://www.estudines.com/logement-etudiant-reims/residence-drouet-d-erlon>

Hébergements temporaires

- Auberges de jeunesse
- Foyers des Jeunes Travailleurs (FJT)

NB : Les résidences CROUS sont accessibles aux étudiant·e·s étranger·ère·s sous certaines conditions. Parfois, certains établissements peuvent s'occuper des démarches à votre place car ils ont des accords avec les CROUS, mais ce n'est pas le cas de tous et les places sont limitées.

Si vous êtes titulaire d'une bourse gérée par Campus France, c'est Campus France qui réalise les démarches auprès du CROUS pour vous.

Il n'est pas possible d'effectuer une réservation en ligne sur Lokaviz, qui est un service de mise en relation. Les coordonnées du logeur sont communiquées après connexion et il appartient par la suite à l'étudiant de prendre directement contact avec le bailleur.

Le mode d'hébergement en colocation implique un certain nombre de règles et droits pour les colocataires.

Pensez à bien vous renseigner avant de vous engager !

Pour les aides pour payer son loyer étudiant et sa caution locative, voir rubrique « CONTACT ».

COÛT FINANCIER

Pour séjourner en France, un étudiant doit justifier de revenus d'au moins 615 € par mois pour couvrir ses dépenses essentielles, telles que le logement, l'alimentation, les transports et les frais divers, tout en respectant un budget limité.

C'est l'une des dépenses les plus importantes d'un étudiant :

Le loyer

- Logements Crous : 130 - 350 € par mois
- Logement privé : 300 - 500 € par mois
- + dépôt de garantie : équivaut à 1 à 2 mois de loyer hors charges.

Electricité

La plupart des logements étudiants sont toutes charges comprises.

Sinon, de façon générale, une facture d'électricité se situe entre 30 à 60 euros en fonction de l'utilisation.

Nourriture

En moyenne le budget repas coûte à un étudiant entre 150 et 300 euros par mois

Un repas au restaurant universitaire coûte que 3,20 €.

Transport en commun

Chargement sur une carte Grand R nominative : 20€ par mois.

Tarif à l'année pour les étudiants : 200 + 4 €

<https://grandreims-mobilites.fr/fr/GoB-Trouver-mon-tarif.html>

Forfait téléphonique

De manière générale, le forfait comprend : appels illimités, appels dans l'UE, SMS et MMS illimités, 4G/5G.

Les forfaits avec ces avantages varient entre 13 et 30 €.

Il peut y avoir d'autres charges, un peu moins systématiques, mais qu'il faut tout de même prévoir, comme les vêtements, les loisirs, les livres et les sorties entre amis.

NB : C'est une estimation, les charges financières varient d'une personne à l'autre.

VALIDATION DU VISA

Pour les étudiants étrangers non européen c'est à dire non ressortissant des 30 pays de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Monaco, de Suisse, de San-Marin et du Vatican, vous devez obtenir un visa de long séjour portant la mention « étudiant » pour suivre vos études en France si le séjour prévu est supérieur à 6 mois. Le visa est délivré par le consulat de France de votre pays d'origine. Vous devez faire une demande de visa « long séjour », qui est le seul visa permettant d'obtenir une carte de séjour.



Dès votre arrivée en France, vous devrez valider ce Visa dans un délai maximal de 2 mois à compter de votre entrée sur le territoire Français. Le visa « validé » par l'OFII permet d'être en séjour régulier en ouvrant les mêmes droits que le titre de séjour long séjour « Etudiant » : Situation d'un étranger en possession des documents l'autorisant à demeurer sur le territoire français et de pouvoir franchir à nouveau la frontière de l'espace Schengen 1 :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Cas spécifique des Algériens

Une fois en France, les ressortissants algériens titulaires d'un visa de long séjour pour études ne suivent pas les mêmes démarches auprès de l'OFII que les autres ressortissants étrangers non-européens. Selon l'accord bilatéral, et sauf mention contraire sur leur visa, ils doivent soumettre leur demande de carte de séjour étudiant en ligne, en choisissant la préfecture de leur lieu de résidence. Après traitement de la demande, la préfecture délivrera un récépissé de première demande de carte de séjour, puis la carte de séjour. La demande doit être effectuée dans les deux mois précédant la date d'expiration du visa.

RENOUVELLEMENT DU TITRE DE SÉJOUR (VALABLE APRÈS EXPIRATION DU VISA LONG SÉJOUR)

Le renouvellement du titre de séjour pour les étudiants étrangers en France est une procédure importante pour pouvoir continuer à séjourner légalement dans le pays. Voici les étapes générales que vous devrez suivre, en précisant que la procédure peut être soumise à des changements et qu'il est toujours recommandé de consulter les sources officielles pour les informations les plus à jour :

Pour éviter des retards ou des complications dans le processus, il est recommandé de s'y prendre au plus tard 2 mois avant l'expiration du titre actuel.

PRÉPARATION DES DOCUMENTS

- Attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.
 - Preuve de moyens d'existence suffisants (bourse, contrat de travail, attestation de prise en charge, AVI, etc..).
 - Justificatif de domicile.
 - Copie de votre titre de séjour actuel.
 - Photos d'identité récentes et conformes aux normes françaises (e-photo qui se font facilement dans les Photomatons).
- changements dans la procédure.

RENDEZ-VOUS EN LIGNE

Vous devez vous rendre sur le site de l'ANEF (Agence nationale des étrangers en France) pour déposer votre demande de renouvellement. Les informations connexion sont : votre numéro d'étranger disponible sur l'attestation de validation de votre visa reçu pour votre 1ère année sur le territoire et le mot de passe créer à cette même époque. Toute la procédure est dématérialisée Vous remplissez le formulaire disponible au niveau de votre espace sur le site et y déposez les documents requis.

N'oubliez pas de vérifier les exigences spécifiques à votre situation, car elles peuvent varier en fonction de votre nationalité, de votre programme d'études, de la durée de votre séjour, etc. Assurez-vous également de consulter régulièrement le site web de l'ANEF pour les mises à jour et les éventuels.

VALIDATION ET RETRAIT DU TITRE DE SÉJOUR

Une fois que votre dossier est soumis, vous pouvez suivre son évolution dans votre espace personnel. Si l'équipe en charge de l'instruction a besoin de documents supplémentaires, vous recevrez un courriel vous demandant de les fournir. Une fois que votre demande est approuvée, vous serez informé par courrier électronique, suivi d'une attestation d'acceptation. Cette attestation servira en attendant que votre titre de séjour (la carte) soit délivré. Dès que la carte sera prête, vous recevrez un courriel vous invitant à régler les timbres fiscaux pour les frais (dont le montant peut varier) et vous aurez la possibilité de prendre rendez-vous à la préfecture ou sous-préfecture de votre ville pour retirer votre titre de séjour.

DÉLAI DE TRAITEMENT

Le délai de traitement varie selon la période et le lieu, mais cela peut prendre plusieurs semaines raison pour laquelle il faut s'y prendre le plus tôt possible pour ne pas se retrouver en situation irrégulière le temps que la procédure aboutisse. En cas de difficulté, n'hésitez pas à informer vos responsables académiques, qui pourront intervenir auprès de la sous-préfecture de Reims concernant votre demande.

INSCRIPTION

Vous avez reçu un accord de pré-inscription pour l'année en cours au sein de l'Université de Reims Champagne Ardenne sur la plateforme sur laquelle vous avez candidaté (Etudes en France, e-candidat etc...). La procédure est relativement simple pour les étudiants déjà en France. Elle est plus complexe pour les étudiants venant de l'étranger, nous détaillons ici les étapes pour ces derniers.



Une fois en France, vous devez vous rendre sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> afin de régler la Cotisation Vie Etudiante et de Campus (obligatoire) afin d'obtenir votre attestation qui vous permettra de commencer vos démarches d'inscription à l'URCA, le montant de la CVEC est actuellement à 103 euros (mais peut varier en fonction de l'année). Vous disposez de plusieurs possibilités pour vous acquitter de ces frais : soit payer par un tiers ; soit par vous-même (via la carte bancaire ou en espèce en prenant un timbre spécifique dans un bureau de tabac).

L'inscription à l'Université de Reims Champagne-Ardenne débute de Juillet à Septembre et se fait en deux étapes : l'inscription à la formation, l'inscription administrative et celle pédagogique.

PS : Pour tout autre renseignement, veuillez contacter : etudiants.etrangers@univ-reims.fr

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

BANQUES

La démarche bancaire est l'une des premières démarches car sans un compte bancaire plusieurs autres démarches ne peuvent être entamées. Cette démarche en France comprend plusieurs étapes importantes.



Choisir une Banque

Avant tout, il est important de choisir une banque qui propose des services adaptés aux étudiants. Certaines banques en France sont particulièrement favorables aux étudiants en offrant des services spécifiques (ex : LCL, BNP Paribas).

Préparation des Documents

Avant de vous rendre à la banque, préparez les documents nécessaires. Ils peuvent varier légèrement d'une banque à l'autre, mais généralement, vous aurez besoin de :

- Votre passeport ou carte d'identité.
- Votre visa étudiant en cours de validité.
- Votre justificatif de domicile en France (attestation de logement/attestation d'hébergement si vous n'avez pas encore de logement).
- Un justificatif de votre statut d'étudiant (API/Certificat de scolarité).

Rendez-vous en Agence

Prenez rendez-vous avec la banque que vous avez choisie. Lors de ce rendez-vous, un conseiller vous guidera à travers les étapes d'ouverture de compte. Au rendez-vous, le conseiller de la banque vous remettra un dossier à remplir. Vous devrez fournir les documents mentionnés précédemment. Certains établissements peuvent également vous demander un justificatif de ressources, comme une attestation de bourse/de prise en charge/AVI.

Validation et remise de la carte bancaire

Une fois que tous les documents sont fournis et que la banque a validé votre demande, vous recevrez sous 48h votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ainsi que vos identifiants pour accéder à votre compte en ligne. La carte bancaire quant à elle vous pouvez le retirer à l'agence bancaire sous 7j maximum munir de votre pièce d'identité.

Vous devrez probablement effectuer un premier dépôt sur votre compte pour l'activer.

Utilisation du compte

Vous pourrez maintenant utiliser votre compte bancaire pour recevoir et transférer de l'argent, payer vos dépenses quotidiennes, et effectuer d'autres opérations bancaires.

Gestion du Compte

Assurez-vous de bien gérer votre compte en vérifiant régulièrement vos relevés bancaires, en évitant les découverts non autorisés, et en gardant vos identifiants bancaires en sécurité.



LIGNE TELEPHONIQUE



Il existe plusieurs opérateurs de téléphonie mobile en France tels que **Orange, SFR, Bouygues Telecom, Free**, etc. Chacun propose différents forfaits et tarifs ; il vous revient donc de prendre l'opérateur de votre choix. Il est conseillé de prendre un forfait sans engagement, pour cela, vous devez la commander en ligne.

Pour souscrire en ligne :

- Visitez le site web de l'opérateur et suivez les étapes pour choisir un forfait et fournir les documents requis.
- Sélectionnez le forfait qui répond à vos besoins en matière d'appels, de SMS et de données mobiles.
- Vous devrez fournir vos informations personnelles, y compris votre nom, adresse postale (car la SIM vous sera envoyé par courrier).
- La Sim sera envoyée sous quelques jours (préciser par l'opérateur).
- Une fois que vous aurez la Sim, vous devez l'activer en suivant les instructions sur la notice qui accompagne la carte.



La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est une institution française qui fournit des aides financières aux résidents français, y compris les étudiants étrangers sous certaines conditions.

Avant de pouvoir faire une demande auprès de la CAF, vous aurez besoin d'un Numéro d'Identification de la Sécurité Sociale. C'est un numéro attribué à toute personne affiliée.

Pour prétendre à une aide de la CAF en tant qu'étudiant étranger, il y a certaines conditions à remplir :

- Être titulaire d'un titre de séjour valable.
- Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France.
- Ne pas recevoir d'autres types d'aides financières similaires.

Rendez-vous sur le site : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-nord/offre-de-service/thematique-libre/creer-un-compte-caf>, vous y trouverez chaque étape pour la création d'un compte caf. Cela vous permettra de suivre votre demande et de gérer vos informations.

Une fois connecté à votre compte, vous devrez remplir un formulaire de demande d'aides financières. Ce formulaire peut varier en fonction de votre situation personnelle et de votre statut (par exemple, étudiant boursier ou non boursier).

La CAF vous demandera de fournir certains documents pour appuyer votre demande. Cela peut inclure des documents tels que votre titre de séjour, votre certificat de scolarité, vos relevés bancaires, etc.

Une fois le formulaire rempli et les documents joints, vous devrez soumettre votre demande en ligne. Vous pourrez suivre l'état de votre demande en vous connectant à votre compte CAF en ligne. La CAF traitera votre demande et vous informera de sa décision.

Si votre demande est acceptée, les paiements seront effectués selon la périodicité définie par la CAF.



Une fois que vous êtes inscrit(e) dans un établissement et que vous avez vos documents de séjour, vous pouvez demander votre affiliation à la CPAM. Cela se fait en remplissant un formulaire spécifique appelé "Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie". Le formulaire, vous pouvez l'obtenir en ligne :



https://www.ameli.fr/sites/default/files/formulaires/168/s1106demande_puma-assurance_maladie.pdf

Vous devrez fournir les documents suivants avec votre demande :

- Une photocopie de votre passeport et de votre visa étudiant.
- Une copie de votre attestation d'inscription dans l'établissement d'enseignement supérieur.
- Une preuve de domicile en France (par exemple, un contrat de location ou une attestation d'hébergement).

Une fois que vous avez soumis tous les documents et complété la demande, la CPAM examinera votre dossier. Une fois approuvé, vous recevrez une attestation de droits qui vous permettra de bénéficier des services de santé en France.

Avec l'Assurance Maladie, une partie de vos frais de santé sera prise en charge. Cependant, il est important de noter que certaines dépenses peuvent nécessiter une assurance complémentaire, telle qu'une mutuelle.

Il est crucial de tenir la CPAM informée de tout changement de situation, comme un changement d'adresse, un changement de statut ou un départ définitif de France.

Généralement, comme complémentaire santé, les étudiants étrangers souscrivent à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS). La CSS est un dispositif en France qui vise à faciliter l'accès à une couverture santé complémentaire pour les personnes à faibles revenus, y compris les étudiants étrangers. Tout ce qu'il faut savoir par rapport à la CSS peut être consulté sur :

<https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/complementairesantesolidaire.php>

Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre rendez-vous ou vous rendre à un organisme de sécurité sociale de Reims (l'adresse est dans la rubrique CONTACTS). Ils vous guideront dans le processus de demande.

JOBS ÉTUDIANTS

Bien que vos études soient une priorité, il est tout à fait possible de gagner de l'expérience professionnelle en travaillant de manière légale en France. Les emplois étudiants sont une excellente façon de développer vos compétences, d'améliorer votre français, et de rencontrer des personnes de divers.

TYPES D'EMPLOIS ÉTUDIANTS

- **Jobs sur le Campus** : Certains établissements offrent des opportunités d'emploi directement sur le campus. Ces postes peuvent inclure le travail à la bibliothèque, dans des laboratoires, ou même dans des cafétérias.
- **Travaux en Partenariat avec l'Établissement** : Certains établissements ont des partenariats avec des entreprises locales, offrant ainsi aux étudiants la possibilité de travailler dans des domaines liés à leur programme d'études.
- **Emplois Hors Campus** : Vous pouvez également chercher des emplois en dehors du campus, que ce soit dans la restauration (plus souvent rapide : Burger King; McDonald; O'tacos; KFC; etc...), le commerce (supermarché; boulangerie; ect...), ou d'autres secteurs. Assurez-vous de respecter les lois du travail en vigueur en fonction de votre pays d'origine.

CHERCHER UN JOB ÉTUDIANT

- **Service d'Orientation Professionnelle** : Consultez le service d'orientation professionnelle de l'établissement pour des conseils sur la recherche d'emploi, la rédaction de CV, et la préparation d'entretiens.
- **Plateformes en Ligne** : Explorez les plateformes en ligne dédiées à l'emploi étudiant en France. Ces plateformes facilitent la recherche d'opportunités adaptées à votre emploi du temps.
 - **Hellowork** : <https://www.hellowork.com/fr-fr/>
 - **Jooble** : <https://fr.jooble.org/>
 - **Indeed** : <https://fr.indeed.com/>
 - **Jobetudiant** : <https://jobetudiant.net/>
 - **Studentjob** : <https://www.studentjob.fr/>
 - **Jobaviz** : <https://reimscampus.jobaviz.fr/>

Réseautage : Participez à des événements de réseautage organisés par l'établissement ou d'autres organisations locales. Cela peut vous permettre de rencontrer des employeurs potentiels.

RESPECT DES RÈGLES D'EMPLOI

Assurez-vous de respecter les règles en vigueur concernant les heures de travail autorisées pour les étudiants étrangers.

Obtenez toutes les autorisations nécessaires avant de commencer à travailler. Informez-vous sur les droits et devoirs des travailleurs en France.



L'étudiant peut travailler 964 heures par an maximum (60 % de la durée annuelle légale du travail). S'il ne respecte pas cette limite, il risque le retrait et le refus de renouvellement de son titre de séjour. Cette durée commence à la délivrance de la carte ou la validation du VLS-TS

NB : Il est essentiel de rappeler que bien que le travail puisse être une expérience enrichissante, les études demeurent la priorité absolue. Pendant le Master I SEP, concilier études et emploi est généralement plus accessible, mais il est crucial de considérer le Master II avec une approche plus stratégique. Dans cette phase plus avancée, il devient impératif de prioriser les études pour garantir un succès académique optimal.

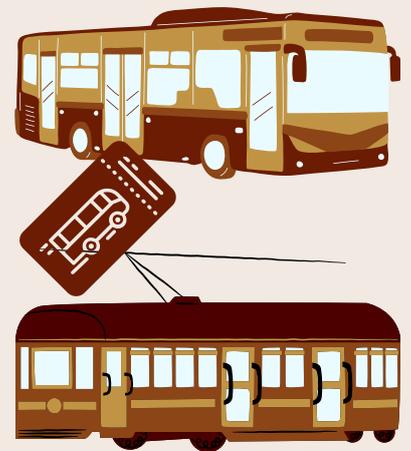
ABONNEMENT AUX TRANSPORTS EN COMMUN DE REIMS

Vous étudiez à Reims pendant quelques mois seulement ?

Optez pour l'abonnement 30 jours !

Vous étudiez à Reims pendant 10 mois ou plus ?

Choisissez l'abonnement annuel ! Optez pour l'abonnement annuel, vous bénéficiez de 12 mois de transport pour le prix de 10.



Comment ça marche ?

L'abonnement est disponible sur une carte Grand R, sur une carte étudiant Université Reims Champagne Ardenne ou sur l'application KIF&GO. Il permet de voyager de manière illimitée pendant une année sur l'ensemble du réseau Grand Reims Mobilités (bus, tramway, TAD).

L'abonnement doit être validé à chaque montée, y compris en correspondance.

Où et comment l'acheter ?

L'abonnement annuel est vendu à la Maison des Mobilités, sur La Boutique en ligne ou sur l'application Kif&Go. Il peut être payé comptant ou par prélèvement automatique mensuel (frais de prélèvement : 4€).

En choisissant l'abonnement annuel, vous vous engagez pour un an. Si vous souhaitez résilier votre abonnement en cours d'année, vous devrez envoyer un mail à contact@grandreims-mobilites.fr ou une lettre recommandée avec accusé de réception à Grand Reims Mobilités - Rue André Huet - 51100 REIMS.

Une indemnité de 70€TTC vous sera demandée. Elle est justifiée par le fait que le tarif de l'abonnement annuel comprend des mois gratuits dont la gratuité est lissée sur l'année. La résiliation est effective le mois suivant si la demande est faite avant le 15 du mois.

Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

- Le contrat d'abonnement complété et signé (préciser abonnement mensuel/annuel).
- Un justificatif de scolarité de l'année en cours.
- Votre moyen de paiement. Vous pouvez opter pour un renouvellement tacite avec paiement par prélèvement en fournissant un RIB ou un RIP (sauf compte jeune, compte épargne ou livret A).

Si vous souhaitez acheter une carte Grand R, il faudra également fournir :

- Une copie de votre pièce d'identité.
- Une photo d'identité récente, en couleur (format 45x35 mm).
- Une copie d'un justificatif de domicile (facture EDF, de téléphone, etc.).
- Un montant de 5€ pour l'achat de votre carte Grand R.

Vous êtes boursier et vous habitez Reims ?

La ville de Reims accorde aux étudiants boursiers une réduction sur leur abonnement annuel en fonction de leur niveau de bourse :

- Echelon 4 : **40€**
- Echelon 5 : **70€**
- Echelon 6 : **100€**
- Echelon 7 : **130€**

En complément des pièces à fournir pour l'abonnement annuel, vous devrez présenter :

- Votre attestation de notification de bourse pour l'année scolaire en cours.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom.

QUELQUES CONSEILS

Il est recommandé de conserver plusieurs documents essentiels. Nous vous suggérons de disposer d'une version numérique (scannée) stockée sur un disque dur, un cloud, etc., ainsi que d'une version papier si possible. Parmi ces documents, on peut citer :

- Un passeport valide contenant votre visa.
- L'Accord Préalable d'Inscription (API).
- L'acte de naissance traduit en français.
- Quelques photos d'identité récentes (à prendre quelques jours avant le voyage).
- Attestation de Virement Irréprochable (AVI).
- Carnet de vaccination (idéalement depuis l'enfance).
- Attestation de réussite et/ou diplôme à partir du BAC.

Commencez tôt la recherche de logement. En effet, trouver un logement en France depuis l'étranger n'est pas une procédure des plus simples. Il est donc primordial de s'y prendre à l'avance pour avoir la possibilité d'en trouver rapidement.

N'attendez pas l'ouverture des dépôts de dossier au Crous avant de commencer la recherche de logement, car le Crous ouvre cette procédure assez tardivement pour les étudiants étrangers (généralement en juillet), et la plupart des logements sont déjà attribués.

Si vous avez de la famille ou des connaissances qui sont déjà en France et à Reims, il y a possibilité qu'elle vous fasse une attestation d'hébergement pour vous aider à justifier d'un moyen d'hébergement auprès de l'ambassade de France tout en poursuivant la recherche de votre propre logement.

N'achetez pas trop de vêtements chez vous. Tant que vous n'êtes pas en France, il est difficile d'avoir une idée claire de la température. Nous vous conseillons donc de prendre la plupart de vos vêtements une fois arrivé, car vous serez en mesure de trouver des vêtements adaptés à la température de la France en fonction de chaque période.

Ne surchargez pas vos valises avec des produits alimentaires spécifiques à votre pays. Vous pouvez en prendre quelques-uns, mais certains produits peuvent être refusés à l'aéroport une fois ici et jetés à la poubelle (par exemple : poisson fumé).



QUELQUES VISITES/ADRESSES

• SITES HISTORIQUES ET MONUMENTS



L'HÔTEL DE VILLE DE REIMS

2 Place Carnegie, 51100 Reims
<https://www.bm-reims.fr/>



LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME

Pl. du Cardinal Luçon, 51100 Reims
 Tél : 03 26 47 55 34



BASILIQUE ST RÉMI

Rue Saint-Julien, 51100 Reims
 Tél : 03 26 85 31 20



PALAIS DE TAU

2 Pl. du Cardinal Luçon, 51100 Reims
 Tél : 03 26 47 81 79

• BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES



BIBLIOTHÈQUE CARNEGIE

Place Carnegie, 51100 Reims
<https://www.bm-reims.fr/>



MÉDIATHÈQUE JEAN FALALA

2 rue des Fuseliers, 51100 Reims
www.bm-reims.fr



MÉDIATHÈQUE LAON-ZOLA

2 rue de la Neuville, 51100 Reims
www.bm-reims.fr



MÉDIATHÈQUE CROIX ROUGE

19 rue Jean Louis Débar, 51100 Reims
www.bm-reims.fr



BIBLIOTHÈQUE HOLDEN

Place Alfred Brouette, 51100 Reims
Tél : 03 26 02 40 11
<https://www.bm-reims.fr/default/bib-holden.aspx?lg=fr-FR>



BIBLIOTHÈQUE CHEMIN VERT

2 avenue de l'Yser, 51100 Reims
Tél : 03 26 49 06 52
<https://www.bm-reims.fr/>

• CINÉMAS ET THÉÂTRES



CINÉMA OPÉRA REIMS

72 Pl. Drouet d'Erlon, 51100 Reims
Tél : 03 26 78 20 00
<https://www.operaims.fr/>



LA CARTONNERIE

84 Rue du Dr Lemoine, 51100 Reims
Tél : 03 26 36 72 40
<https://www.cartonnerie.fr/>



CINÉMA GAUMONT

Parc Millésime, 51370 Thillois
Tél : 08 92 69 66 96
<https://www.pathe.fr/cinemas/cinema-gaumont-parc-millesime>



THÉÂTRE DE LA COMÉDIE

Parvis Chaussée Bocquaine, Esplanade André Malraux, 51100 Reims
Tél : 03 26 48 49 10
<https://www.lacomediedereims.fr/acces>

• SPORTS ET LOISIRS

SPORT



Il existe plusieurs salles de sport sur Reims à savoir :

- Fitness Park Rims situés dans la zone commerciale de La Neuville, proche du Boulevard des Tondeurs.
- Basic-Fit situetée à 106 Rue de Vesle.
- GIGAGYM située à 8 All. du Vignoble.
- Elancia située à 7 Rue Paul Wenz.



PATINOIRE BOCQUAINE

41 Chaussée Bocquaine, 51100 Reims

• LIEUX CULTURELS ET ÉVÉNEMENTS



LE CELLIER

4bis, Rue de Mars, 51100 Reims

Tél : 03 26 24 58 20

<https://www.reims.fr/la-culture-a-reims/le-cellier>



REIMS ARENA

4 Bd Jules César, 51100 Reims

Tél : 03 26 77 44 44

<https://www.reimsarena.com/fr>

• ESPACES VERTS ET PARCS



PARC DE CHAMPAGNE

10 Av. du Général Giraud, 51100 Reims



PARC LÉO LAGRANGE

58 Chau. Bocquaine, 51100 Reims



SQUARE DE LA PATTE D'OIE

73 Bd du Général Leclerc, 51100 Reims



PARC DE LA BUTTE SAINT-NICAISE

34 Bd Henry Vasnie, 51100 Reims



Vous êtes un étudiant étranger en France et que vous arrivez à la fin de vos études, certaines démarches sont nécessaires pour pouvoir exercer votre premier emploi. Cependant, ce changement de statut est soumis à certaines conditions et nécessite la réalisation de démarches administratives spécifiques.

Pour effectuer un changement de statut étudiant à salarié, il est nécessaire de présenter un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou une promesse d'embauche en CDI en relation avec votre formation.

Dans certains cas, un contrat à durée déterminée (CDD) ou une promesse d'embauche en CDD peut également être accepté. Dans ce cas, votre titre de séjour sera renouvelé selon la période de votre CDD.

Pour effectuer un changement de statut étudiant à salarié, plusieurs démarches administratives doivent être réalisées

Étape 1 : demande d'autorisation de travail

La première étape essentielle pour passer du statut d'étudiant à celui de salarié en France implique la demande d'autorisation de travail par votre futur employeur. Ce dernier doit se rendre sur le portail numérique du ministère de l'Intérieur pour effectuer cette démarche. Les documents requis pour cette demande sont :

- Attestation de dépôt de l'offre sur pôle emplois.
- Attestation de clôture de l'offre (3 semaines).
- Listes des candidats reçus et justificatif de refus.
- Contrat de travail signé ou promesse d'embauche.
- Lettre de motivation pour le recrutement du candidat.
- Attestation Urssaf, Kbis de l'entreprise, et cerfa 15186*03
- Titre de séjour en cours de validité.
- CV.

Une fois que l'autorisation de travail est accordée, un récépissé de dépôt est délivré. Le traitement de la demande prend généralement environ deux mois. Une fois l'autorisation obtenue, vous ne serez plus restreint par les quotas d'heures étudiants, vous pouvez donc travailler à temps plein comme un salarié.

Étape 2 : demande de carte de séjour

Après l'obtention de l'autorisation de travail, il est nécessaire de prendre rendez-vous en préfecture pour déposer une demande de changement de statut. Lors de du rendez-vous, il faudra fournir les pièces justificatives suivantes :

- Un formulaire à remplir
- Une copie de passeport
- L'ancien titre de séjour
- Acte de naissance
- Hébergement
- L'attestation d'autorisation de travail,
- La lettre de motivation de l'employeur,
- Copie du/des diplômes obtenus
- 3 photos.

Étape 3 : types de cartes de séjour en fonction du diplôme

Les types de cartes de séjour que vous pouvez obtenir dépendent du niveau de votre diplôme.

BAC + 2 et Licence

Si vous possédez un diplôme de BAC + 2 ou une Licence, vous avez la possibilité d'obtenir une carte de séjour salarié ou travailleur temporaire en signant un contrat de travail ou une promesse d'embauche. Il est important de faire la demande dans les deux mois précédant l'expiration de votre carte de séjour étudiant.

Licence Professionnelle et Master

Pour les titulaires d'une licence professionnelle ou d'un Master, plusieurs options s'offrent à vous

Vous pouvez demander :

- Une Carte de séjour - Recherche d'emploi/création d'entreprise pour chercher un emploi ou élaborer un projet de création d'entreprise
- Une carte de séjour salarié ou travailleur temporaire si vous signez un contrat de travail dans les 2 mois précédant l'expiration de votre carte de séjour étudiant. L'emploi doit être en relation avec votre formation. Son contrat de travail doit en effet prévoir une rémunération au moins égale à 1,5 fois le smic, soit un revenu mensuel brut de 2 650,38 € minimum depuis 1 mai 2023 .
- Une carte de séjour pluriannuelle passeport talent, si vous avez signé un contrat de plus de 3 mois prévoyant une rémunération au moins égale à 42 406 € bruts annuels.

Cependant, certains étudiants ne sont pas concernés par la carte de séjour recherche d'emploi/ création d'entreprise.

Il s'agit des étudiants européens (ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de Suisse). Ils n'ont pas besoin de carte de séjour pour exercer un emploi en France.

Les étudiants algériens sont soumis à d'autres règles.

Les étudiants ressortissants de pays ayant conclu des accords de flux migratoires avec la France. Ils peuvent continuer à demander une autorisation provisoire de séjour (APS). Il s'agit notamment des pays suivants : Gabon, Bénin, Tunisie, Ile Maurice, Cap Vert, Burkina Faso, Macédoine, Monténégro, Serbie, Inde.

Consultez le site du ministère de l'Intérieur ou contactez l'espace Campus France de votre pays d'origine pour avoir des informations précises sur votre situation.

QUELQUES ERREURS ADMINISTRATIVES À ÉVITER POUR RÉUSSIR SA VIE ÉTUDIANTE

1. Négliger la structure de l'e-mail

- **Erreur** : Envoyer un e-mail sans objet ou avec un objet vague comme "Question" ou "Problème".
- **Bonne pratique** : Rédiger un objet clair et précis, par exemple : "Demande de clarification sur le sujet du devoir en Statistique".

2. Un langage inapproprié

- **Erreur** : Employer un langage trop familier. Exemple : "Salut prof, c'est quoi la date limite du devoir ?"
- **Bonne pratique** : Adopter un langage respectueux et professionnel. Exemple : "Bonjour Monsieur/Madame [Nom], pourriez-vous m'éclairer sur..."

3. Oublier les formules de politesse

- **Erreur** : Ne pas inclure de salutations ou de formules de politesse en début ou en fin d'e-mail.
- **Bonne pratique** :
 - **Début** : "Bonjour Madame/Monsieur [Nom],"
 - **Fin** : "Je vous remercie par avance pour votre aide et reste à votre disposition pour toute information complémentaire. Cordialement, [Prénom et Nom]"

4. Faire des fautes d'orthographe et de grammaire

- **Erreur** : Envoyer un e-mail truffé de fautes. Exemple : "Je veu savoir kan eske le cours d'apprentissage automatique."
- **Bonne pratique** : Relire attentivement l'e-mail ou utiliser des outils de correction automatique pour éviter ce type d'erreurs.

5. Envoyer l'e-mail à la mauvaise personne

- **Erreur** : Adresser un e-mail à un mauvais destinataire ou oublier de vérifier les adresses des professeurs.
- **Bonne pratique** : Vérifier les adresses e-mail avant d'envoyer et s'assurer qu'elles correspondent bien au destinataire souhaité.

6. Manquer de précision

- **Erreur** : Envoyer un e-mail trop vague. Exemple : "Bonjour, je ne comprends pas le cours. Merci de m'aider."
- **Bonne pratique** : Être spécifique sur le problème ou la demande. Exemple : "Bonjour, pourriez-vous préciser ce que vous entendez par 'analyse critique' dans l'exercice 3 de notre devoir ?".

7. Utiliser une adresse e-mail non professionnelle

- **Erreur** : Utiliser une adresse personnelle peu sérieuse, comme : "etoiledujour@hotmail.com".
- **Bonne pratique** : Utiliser l'adresse e-mail universitaire ou une adresse professionnelle.

8. Envoyer un e-mail trop long ou hors sujet

- **Erreur** : Écrire un e-mail qui divague ou contient trop de détails inutiles.
- **Bonne pratique** : Aller à l'essentiel et structurer l'e-mail en paragraphes clairs.

9. Ne pas respecter les délais

- **Erreur** : Envoyer un e-mail de dernière minute pour demander une prolongation ou poser une question urgente.
- **Bonne pratique** : Planifier ses demandes à l'avance pour respecter les contraintes du destinataire.

10. Ne pas demander d'aide en cas de doute

- **Erreur** : Essayer de tout faire seul, même en cas de confusion sur une procédure administrative.
- **Conséquence** : Risque d'erreurs évitables ou de retard.
- **Solution** : Contacter le secrétariat, un conseiller ou un camarade pour obtenir des éclaircissements.

11. Ne pas consulter ou ignorer la plateforme universitaire

- **Erreur** : Ne pas consulter régulièrement les plateformes en ligne (ENT, Moodle, etc.) où se trouvent les informations administratives importantes.
- **Conséquence** : Passer à côté d'annonces ou de mises à jour cruciales.
- **Solution** : Vérifier régulièrement sa boîte e-mail universitaire et les portails en ligne.

CAMPUS CROIX-ROUGE

3 Accueil - Loge ; Administration UFR Droit et Science Politique & UFR Sciences Economiques, Sociales et de Gestion; Enseignement (salles 3012 à 3015)
 + Service de santé étudiante (SSE)
3 Enseignement ; Associations Etudiantes ; Cafétéria (salles 3119 à 3137)
IC Imprimerie Centrale
4 Enseignement (salles 1015 à 1033, 2002, 2031 à 2045, 3167 à 3177)
5 Amphithéâtres 1 à 6
9 Amphithéâtres 7 à 10 - Accès PMR
12 Restaurant Universitaire « Jean-Charles Prost »
 Centre culturel du CROUS

13 Maison des sciences humaines (Unités de recherche & Ecole Doctorale)
14 Halle des sports (HCR)
16 Bibliothèque universitaire (BU) « Robert de Sorbon »
17 Administration UFR Lettres et Sciences Humaines ; Enseignement ; Antenne Relations Internationales (salles 17-001 à 17-209)
18 Enseignement ; Salle de détente ouverte à tous (salles 18-0001 à 18-2010)
19 « Le Pyxis »
 - DEUV (SAE "Mission Orientation", "Mission Handicap", "Mission Insertion professionnelle", "Bureau de la vie étudiante", SES, SRE) - DFPA - SUAC - Créativ*Labz
20 Administration UFR STAPS ; Enseignement (salles commençant par 20-)

BM Bâtiments Modulaires (BM 01 – BM 14)
 BM 01 : Associations Etudiantes
 BM 08 : Maison des Langues
 BM 13 & 14 : Administration

Garage à vélos fermé
 Zébullo Borne « Zébullo » de vélos en libre-service

Ascenseurs Pour se déplacer du haut du campus vers le bas et inversement un ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite se trouve dans le bâtiment 4.

CAMPUS MOULIN DE LA HOUSSE

1 UFR SEN-Accueil
 2-3 Enseignement-Cafétéria-Labo des langues
 Math-info-Salle des examens-DSI
4 AMPHIS-Regro
 5T Physique-Enseignement-Assos
 5b Enseignement
 5t Maison des langues-CIEF-CEREL
 6 GRESPI-GSMA-LISM-LRN
 6b Halle de Techno
 7 TP de chimie- FERMÉ
 7b Local technique GSMA
 8 TP Oenologie-SUMPS
 9 TP Biologie-Biochimie-Oenologie
 10 TP EEA
 11 TP Sciences de la Terre

12 CRESTIC-Cellflex
 13 TP Biologie- Physiologie
BU-STOU/BAIP
 14 Chaufferie
 15 Atelier
 16 Enseignement-FNSU
 17 Europo/Agro-URVVC-SIRMA-ICMR-FARE
 18 Accueil Colis-Courrier
 19 Complexe sportif-SUAPS
 19b Accueil RUC-Enseignement STAPS
 20b Jardinerie
 21 Centre équestre CERUC
 22-22b Enseignement CNAM
 23 CNAM
 24 DPLDD-SEPAD-DUN-SPR-Dir achats
UFR STAPS-Accueil
 25

Entrée 1
Entrée 2
Entrée 3

Conservatoire National des Arts et Métiers de Champagne-Ardenne
 Amphithéâtres
 Bibliothèque
 Accueil et Administration
 Espaces Santé
 Europo/Agro
 Complexe Sportif
 Centre Equestre

Parking
 Voie piétonne
 Voie routière
 Voie pompiers

Restaurat Université
 Accès non permanent
 F.U.T. Rems Châlons Charleville

POUR LA FORMATION

**Emmanuelle GAUTHERAT**Responsable pédagogique
du parcours SEPemmanuelle.gautherat@univ-reims.fr**Jules MAES**Responsable pédagogique
du parcours SEPjules.maes@univ-reims.fr**Philippe Regnault**Responsable pédagogique
du parcours SEPphilippe.regnault@univ-reims.fr**Manon Desse**

Secrétaire du diplôme en SESG en économie

Tél : 03 26 91 38 45

manon.desse@univ-reims.fr**UFR Sciences Economiques,
Sociales et de Gestion (SESG)**

Secrétariat

Tél : 03 26 91 38 26

info.sesg@univ-reims.fr**UFR Sciences Exactes
et Naturelles**

Secrétariat

Tél : 03 26 91 34 19

scolarite.sciences@univ-reims.fr

AUTRES

**Assurance Maladie (CPAM)**

4 Rue du Ruisseau 51086 Reims

Appel gratuit : 3646

**Caisse d'Allocation Familial (CAF)**202 Rue des Capucins,
51086 Reims

Appel gratuit : 3230

**Actions Logement**

2 Pl. Paul Jamot, 51100 Reims

Appel : +33 3 53 13 00 59

<https://www.actionlogement.fr/reims>**Les principaux numéros d'urgence**<https://www.ameli.fr><https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/contact/les-numeros-d-urgence>**Service de renseignement administratif**

Appel gratuit : 3939